

Copie service civile



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

Tribunal judiciaire de Sarreguemines

Service Protection et Insertion
des Personnes Vulnérables

10 MAI 2024

La Directrice Départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités

Affaire suivie par : Mélissa DANLOUP
Tél. : 03.87.21.54.72
E-mail : melissa.danloup@moselle.gouv.fr

Parquet

Metz, le 06 mai 2024

à

Liste des destinataires
In fine

Mesdames, Messieurs,

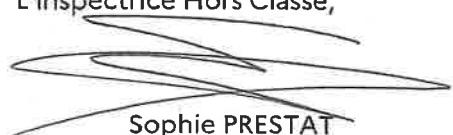
J'ai l'honneur de vous transmettre l'arrêté préfectoral n° 2024-17 en date du 03 mai 2024 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs du département de la Moselle.

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° 2023-44 en date du 27 septembre 2023.

- ⇒ Sont agréées Madame **CHARLIER-PLISZCZAK Isabelle**, mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le ressort du **tribunal judiciaire de Thionville**, Madame **DEMPT Lydie**, mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le ressort du **tribunal de proximité de Saint-Avold**, Madame **ENTZMINGER Valérie**, mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le ressort du **tribunal de proximité de Sarrebourg**, Madame **GALAS Stéphanie**, mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le ressort du **tribunal judiciaire de Metz**.
- ⇒ Retrait d'agrément de Madame **SIMIOU Isabelle** comme mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans les ressorts des **tribunaux judiciaires de Metz et de Thionville** et de Monsieur **COFFION**, comme mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans les ressorts du **tribunal judiciaire de Sarreguemines et du tribunal de proximité de Saint-Avold**.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice Départementale l'emploi,
du travail et des solidarités,
L'inspectrice Hors Classe,


Sophie PRESTAT



Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités
Service protection et insertion
des personnes vulnérables**

ARRÊTÉ n° 2024-17

du 3 MAI 2024

fixant la liste des mandataires judiciaires du département de la Moselle

Le préfet de la Moselle
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

- VU** les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;
- VU** la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures portant modification de l'article 44 de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007, notamment l'article 116 ;
- VU** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment l'article 34 ;
- VU** le décret n° 2008-1512 du 30 décembre 2008 modifié fixant les modalités d'inscription sur les listes prévues aux articles L. 471-2, L. 471-3, L. 474-1 et L 474-2 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret n°2016-1898 du 27 décembre 2016 portant diverses dispositions relatives aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2020/87 du 31 janvier 2020 du préfet de la région Grand Est portant mise en œuvre du schéma relatif aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales de la région Grand Est 2020-2024 ;
- VU** l'arrêté DCL n° 2023-A-05 du 6 février 2023 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Richard Smith secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2023-40 en date du 29 août 2023 portant agrément de Madame Gantzmann Aline pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de la Moselle, suite à son changement d'adresse ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2023-44 en date du 27 septembre 2023 fixant la liste des mandataires judiciaires du département de la Moselle ;

- VU** l'arrêté préfectoral n°2024-4 en date du 29 janvier 2024 portant agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département de la Moselle, délivré à Madame Charlier-Pliszczak Isabelle ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2024-5 en date du 29 janvier 2024 portant agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département de la Moselle, délivré à Madame Dempt Lydie ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2024-6 en date du 29 janvier 2024 portant agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département de la Moselle, délivré à Madame Entzminger Valérie ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2024-7 en date du 29 janvier 2024 portant agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département de la Moselle, délivré à Madame Galas Stéphanie ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2024-8 en date du 14 février 2024 portant retrait d'agrément de Monsieur Bruno Coffion pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de la Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2024-9 en date du 26 février 2024 portant retrait d'agrément de Madame Isabelle Simiou pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de la Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2024-13 en date du 11 mars 2024 portant agrément de Madame Schoettel Aude pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de la Moselle, suite à son changement d'adresse ;
- VU** le courriel de Madame Hunsinger Martine, en date du 16 octobre 2023 relatif à son changement d'adresse ;

Sur proposition de madame la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté préfectoral n° 2023-44 en date du 27 septembre 2023 fixant la liste des mandataires judiciaires du département de la Moselle est abrogé.

Article 2

La liste des personnes et services habilités pour être désignés en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des contentieux de la protection pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de la Moselle :

1^o Tribunal judiciaire de Metz

Au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles :

A – Personnes morales gestionnaires de services :

- **L'Association ACTIVE**, domiciliée 2 rue Thomas Edison – 57070 Metz
- **L'Association Tutélaire de la Moselle**, domiciliée 30-32 Rue Lothaire BP 70686 – 57011 Metz Cedex
- **L'Union Départementale des Associations Familiales de la Moselle**, domiciliée Rue Royal Canadian Air Force BP 15179 Ars Laquenexy – 57075 Metz Cedex 3

B – Personnes physiques exerçant à titre individuel :

- **M. Baltz Livier**, BP 23 54801 – Jarny Cedex
- **Mme Bassetti Raja**, BP 17024 la poste les Halles – 57030 Metz Cedex 1
- **M. Danton Hervé**, 27 Place Saint-Thiébault BP 20681 – 57011 Metz Cedex 1
- **M. François Jean-Luc**, 12 Rue de l'Abbé Jacquat – 57130 Ancy Dornot
- **Mme Galas Stéphanie**, BP 4053 – 57040 Metz Cedex 1
- **Mme Gantzmann Aline**, 1A passage de l'école 57920 Metzeresche
- **Mme Lejail Sabrina**, 27 Place Saint-Thiébault – 57000 Metz
- **Mme Nys-Daymard Véronique**, 22 Rue Dupont des Loges – 57000 Metz
- **M. Pompey Patrice**, 22 Rue de la Moselle – 57680 Corny-sur-Moselle
- **M. Thomassin Alain**, BP 40003 – 54270 Essey-les-Nancy

C – Personnes physiques et services préposés d'établissement :

- **Mme Friche Amandine**, préposée, Centre Hospitalier St-Jacques et Maison de Retraite 21 Route de Loudrefing – 57260 Dieuze
- **Mme Kirvelle Pascale**, préposée, Établissement de Gorze 163 Rue de la Meuse BP 90080 Gorze – 57133 Ars-sur-Moselle Cedex
- **Mme Volckaert Véronique**, préposée, C.H.R. Metz-Thionville – Hôpital de Mercy 1 Allée du Château CS 45001 – 57085 Metz Cedex 3, pour les résidents des établissements de Moselle :
 - . EHPAD « le Parc », 81 Rue Claude Bernard – 57038 Metz Cedex 1
 - . EHPAD « St-Jean », 31 Rue Saint-Jean 57038 – Metz Cedex 1
 - . EHPAD « les Roses », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts
 - . EHPAD « les Lilas », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts
 - . EHPAD « les Orchidées », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts

- . EHPAD « les Coquelicots », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts
- . EHPAD « les Pivoines », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts
- . EHPAD « les Capucines », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts
- . USLD « les Tournesols », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts

par convention à compter du 1^{er} janvier 2012 pour :

- . les résidents de l'EHPAD « Stern » du Centre Hospitalier de Briey (54), sis 4 Avenue Clémenceau – 54151 Briey
- . les résidents de l'EHPAD « les Merisiers », 17 rue du Rond Poirier – 54150 Val De Briey

par convention du 4 janvier 2017 pour :

- . les résidents des établissements du Centre Hospitalier Le Secq-de-Crépy sis 1 Rue de l'Hôpital – 57220 Boulay
- . les résidents de l'EHPAD « les Lilas Blancs », 1 rue de l'hôpital – 57220 Boulay

par convention du 22 juin 2021 pour les résidents des établissements du Centre Hospitalier de Jury, Route d'Ars-Laquenexy, BP 75088, 57073 Metz cedex 3

- **Mme Gustin Katia**, préposée C.H.R. Metz-Thionville – Hôpital de Mercy
1 Allée du Château CS 45001 – 57085 Metz Cedex 03, pour les résidents des établissements de Moselle :

- . EHPAD « le Parc », 81 Rue Claude Bernard – 57038 Metz Cedex 1
- . EHPAD « St-Jean », 31 Rue Saint-Jean 57038 – Metz Cedex 1
- . EHPAD « les Roses », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts
- . EHPAD « les Lilas », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts
- . EHPAD « les Orchidées », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts
- . EHPAD « les Coquelicots », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts
- . EHPAD « les Pivoines », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts
- . EHPAD « les Capucines », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts
- . USLD « les Tournesols », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts

par convention à compter du 1^{er} janvier 2012 pour :

- . les résidents de l'EHPAD « Stern » du Centre Hospitalier de Briey (54), sis 4 Avenue Clémenceau – 54151 Briey
- . les résidents de l'EHPAD « les Merisiers », 17 rue du Rond Poirier – 54150 Val De Briey

par convention du 4 janvier 2017 pour :

- . les résidents des établissements du Centre Hospitalier Le Secq-de-Crépy sis 1 Rue de l'Hôpital – 57220 Boulay
- . les résidents de l'EHPAD « les Lilas Blancs », 1 rue de l'hôpital – 57220 Boulay

par convention du 22 juin 2021 pour les résidents des établissements du Centre Hospitalier de Jury, Route d'Ars-Laquenexy, BP 75088, 57073 Metz cedex 3

- **Mme Belleard-Condi Isabelle**, préposée, C.H.R. Metz-Thionville – Hôpital de Mercy

1 Allée du Château CS 45001 – 57085 Metz Cedex 3, pour les résidents des établissements de Moselle :

- . EHPAD « le Parc », 81 Rue Claude Bernard – 57038 Metz Cedex 1
 - . EHPAD « St-Jean », 31 Rue Saint-Jean 57038 – Metz Cedex 1
 - . EHPAD « les Roses », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts
 - . EHPAD « les Lilas », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts
 - . EHPAD « les Orchidées », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts
 - . EHPAD « les Coquelicots », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts
 - . EHPAD « les Pivoines », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts
 - . EHPAD « les Capucines », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts
 - . USLD « les Tournesols », Hôpital Félix Maréchal, 1 Rue Xavier Roussel – 57050 Metz-Devant-les-Ponts
- par convention à compter du 1^{er} janvier 2012 pour :
- . les résidents de l'EHPAD « Stern » du Centre Hospitalier de Briey (54), sis 4 Avenue Clémenceau – 54151 Briey
 - . les résidents de l'EHPAD « les Merisiers », 17 rue du Rond Poirier – 54150 Val De Briey

par convention du 4 janvier 2017 pour :

- . les résidents des établissements du Centre Hospitalier Le Secq-de-Crépy sis 1 Rue de l'Hôpital – 57220 Boulay
- . les résidents de l'EHPAD « les Lilas Blancs », 1 rue de l'hôpital – 57220 Boulay

par convention du 22 juin 2021 pour les résidents des établissements du Centre Hospitalier de Jury, Route d'Ars-Laquenexy, BP 75088, 57073 Metz cedex 3

- **Mme Ferry Magali**, préposée, pour les résidents des établissements :

- . EHPAD « Sainte-Marie » 2 rue de l'hôpital – 57630 Vic-sur-Seille
- . EHPAD « Ravidia Brice » 64 rue des châteaux – 57340 Haboudange

par convention du 31 décembre 2014 avec le Centre Hospitalier Spécialisé de Lorquin, 5 Rue du Général de Gaulle – 57790 Lorquin

2^e Chambre de proximité de Sarrebourg du tribunal judiciaire de Metz

Au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles :

A – Personnes morales gestionnaires de services :

- **L'Association Tutélaire de la Moselle**, domiciliée 30-32 Rue Lothaire BP 70686 – 57011 Metz Cedex 1
- **L'Union Départementale des Associations Familiales de la Moselle**, domiciliée Rue Royal Canadian Air Force BP 15179 Ars Laquenexy – 57075 Metz Cedex 3
- **L'Association ACTIVE**, domiciliée 2 rue Thomas Edison – 57070 Metz

B – Personnes physiques exerçant à titre individuel :

- **Mme Collardé Aurore**, Les terrasses de la Sarre – 4 Terrasse Bretagne – 57400 Sarrebourg
- **Mme Entzlinger Valérie**, 2 rue Sainte-Thérèse – 57 445 Reding
- **Mme Hunsinger Martine**, BP 50161 - 67704 Saverne
- **Mme Schoettel Aude**, BP 20090 – 57404 Sarrebourg Cedex
- **M. Volkringer Vincent**, 119 Grand Rue – 67700 Saverne

C – Personnes physiques et services préposés d'établissement :

- **Mme Ferry Magali**, préposée, Centre Hospitalier Spécialisé de Lorquin, 5 Rue du Général de Gaulle – 57790 Lorquin

3° Tribunal judiciaire de Sarreguemines

Au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles :

A – Personnes morales gestionnaires de services :

- **L'Association ACTIVE**, domiciliée 2 rue Thomas Edison – 57070 Metz
- **L'Association Tutélaire de la Moselle**, domiciliée 30-32 Rue Lothaire BP 70686 – 57011 Metz Cedex 1
- **L'Union Départementale des Associations Familiales de la Moselle**, domiciliée Rue Royal Canadian Air Force BP 15179 Ars Laquenexy – 57075 Metz Cedex 3

B – Personnes physiques exerçant à titre individuel :

- **M. Gacher Pierre**, 36 Rue du Val de Blies – 57200 Blies-Ebersing
- **Mme Garde Sabrina**, BP 31001 – 57916 Woustviller
- **Mme Krauze Cindy**, BP 70053 – 57410 Rohrbach-les-Bitche
- **Mme Schwarz Aline**, BP 40017 – 57910 Hambach

C – Personnes physiques et services préposés d'établissement :

- **Mme Élophe Cyrielle**, préposée, Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines 1 Rue Calmette, BP 80027 – 57212 Sarreguemines Cedex

4° Chambre de proximité de Saint-Avold du tribunal judiciaire de Sarreguemines

Au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles :

A – Personnes morales gestionnaires de services :

- **L'Association ACTIVE**, domiciliée 2 rue Thomas Edison – 57070 Metz
- **L'Association Tutélaire de la Moselle**, domiciliée 30-32 Rue Lothaire BP 70686 – 57011 Metz Cedex 1
- **L'Union Départementale des Associations Familiales de la Moselle**, domiciliée Rue Royal Canadian Air Force BP 15179 Ars Laquenexy – 57075 Metz Cedex 3

B – Personnes physiques exerçant à titre individuel :

- **Mme Bassetti Raja**, BP 17024 la poste les Halles – 57030 Metz Cedex 1
- **M. Danton Hervé**, 27 Place Saint-Thiébault BP 20681 – 57011 Metz Cedex 1
- **Mme Dempf Lydie**, B.P. 60005 – 57340 Morhange
- **M. François Jean-Luc**, 12 Rue de l'Abbé Jacquat – 57130 Ancy-Dornot
- **Mme Nys-Daymard Véronique**, 22 Rue Dupont des Loges – 57000 Metz
- **Mme Scheffer Sylvia**, BP 10149 – 57450 Farebersviller

C – Personnes physiques et services préposés d'établissement :

- **Mme Élophe Cyrielle**, préposée, Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines 1 Rue Calmette BP 80027 – 57212 Sarreguemines Cedex

5^e Tribunal judiciaire de Thionville

Au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles :

A – Personnes morales gestionnaires de services :

- **L'Association ACTIVE**, domiciliée 2 rue Thomas Edison – 57070 Metz
- **L'Association Tutélaire de la Moselle**, domiciliée 30-32 Rue Lothaire BP 70686 – 57011 Metz Cedex 1
- **L'Union Départementale des Associations Familiales de la Moselle**, domiciliée Rue Royal Canadian Air Force BP 15179 Ars Laquenexy – 57075 Metz Cedex 3

B – Personnes physiques exerçant à titre individuel :

- **M. Baltz Livier**, BP 23 – 54801 Jarny Cedex
- **Mme Bassetti Raja**, BP 17024 la poste les Halles – 57030 Metz Cedex 1
- **Mme CHARLIER-PLISZCZAK Isabelle**, B.P. 20159 – 57970 Yutz
- **M. François Jean-Luc**, 12 Rue de l'Abbé Jacquat – 57130 Ancy-Dornot

- **Mme Gantzmann Aline**, 1A passage de l'école 57920 Metzèresche
- **Mme Lejail Sabrina**, 27 Place Saint-Thiébault – 57000 Metz
- **Mme Zankoc Mélanie**, BP 50081 – 54311 Homecourt Cedex

C – Personnes physiques et services préposés d'établissement : néant

Article 3

La liste des personnes et services habilités pour être désignés en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des contentieux de la protection pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la mesure d'accompagnement judiciaire est ainsi établie pour le département de la Moselle :

Au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles :

A – Personnes morales gestionnaires de services :

- **L'Association ACTIVE**, domiciliée 2 rue Thomas Edison – 57070 Metz
- **L'Association Tutélaire de la Moselle**, domiciliée 30-32 Rue Lothaire BP 70686 – 57011 Metz Cedex 1
- **L'Union Départementale des Associations Familiales de la Moselle**, domiciliée Rue Royal Canadian Air Force BP 15179 Ars Laquenexy – 57075 Metz Cedex 3

B – Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant

C – Personnes physiques et services préposés d'établissement : néant

Article 4

La liste des personnes et services habilités pour être désignés en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi établie pour le département de la Moselle :

Au titre de l'article L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles :

A – Personnes morales gestionnaires de services :

- **L'Union Départementale des Associations Familiales de la Moselle**, domiciliée Rue Royal Canadian Air Force BP 15179 Ars Laquenexy – 57075 Metz Cedex 3

B – Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant

Article 5

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés,
- au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Metz,
- au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Thionville,
- au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Sarreguemines,
- aux juges des contentieux de la protection du tribunal judiciaire de Metz,
- aux juges des contentieux de la protection de la chambre de proximité de Saint-Avold,
- aux juges des contentieux de la protection de la chambre de proximité de Sarrebourg,
- aux juges des contentieux de la protection du tribunal judiciaire de Sarreguemines,
- aux juges des contentieux de la protection du tribunal judiciaire de Thionville,
- aux juges des enfants du tribunal judiciaire de Metz,
- aux juges des enfants du tribunal judiciaire de Thionville,
- aux juges des enfants du tribunal judiciaire de Sarreguemines.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

Article 7

Monsieur le secrétaire général de la préfecture et madame la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Metz, le **3 MAI 2024**

Pour le préfet,
Le secrétaire général,

Richard Smith

Délais et voies de recours

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le préfet, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.